

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE TENUE À LA SALLE GILLE MOREAU LE LUNDI 9 JANVIER 2012 À 19:30 HEURES.

Sont présents Les conseillers, messieurs Michel Goulet, Réjean Beaulieu, David Guimont, Vincent More, Stéphane Fraser.
La conseillère, madame Jacqueline Poirier.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LOUIS VADEBONCOEUR, MAIRE.

1. **Ouverture de la séance**
La séance est ouverte à 19h30 par M. Vadeboncoeur en souhaitant une Bonne Année 2012 à tous les gens.
- 2012-01-01 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu :

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.
- 2012-01-02 3. **Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 14 décembre 2011**
Il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 14 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.
- 2012-01-03 3A. **Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 14 décembre 2011**
Il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale portant sur le budget du 14 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.
4. **Information du maire**
Le maire informe le conseil sur les rencontres du mois de décembre auxquelles il a assisté : MRC.
5. **Information des conseillers**
M. More informe les conseillers sur le prochain colloque de la Corporation de développement. Mme Poirier informe sur la conférence de presse à laquelle elle a assisté et portant sur le thème « 5 maisons 5 familles».
6. **Information de la directrice générale**
Suivi de la Politique familiale et les entrevues en janvier pour le gestionnaire de projet.

ADMINISTRATION

7. Dépenses incompressibles 2012

2012-01-04

Il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE ce conseil autorise la directrice générale à effectuer le paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2012 de façon non limitative telles qu'énumérées à l'article 6.1 du règlement #2007-07-253.

Extrait de l'article 6.1 :

« Certaines dépenses sont de nature particulière, telles :

- Salaires et avantages sociaux
- Frais de déplacement ou d'utilisation d'un véhicule personnel
- Charges sociales
- Remises gouvernementales
- Frais de poste
- Frais mensuels de communication (téléphone, Internet, cellulaire, Radio, communications)
- Dépenses d'électricité et de chauffage
- Carburant et liquides pour les véhicules
- Éclairage public
- Entretien et réparation des passages à niveau (subv. MTQ)
- Frais financiers et bancaires
- Intérêts sur emprunt
- Quote-part des organismes supramunicipaux (MRC) et de la Régie intermunicipale en matière de protection incendie
- Tarification pour les services de la Sûreté du Québec
- Frais pour la tenue d'élection ou de scrutin référendaire
- Provisions et affectations comptables
- Frais de publication des avis publics
- Frais d'utilisation du gymnase »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8. Adoption du règlement 2012-01-315, ayant pour objet d'établir les différents taux de taxes foncières municipales en plus d'en établir les modalités de paiement.

2012-01-05

CONSIDÉRANT QUE le chapitre II du Code municipal permet à toute municipalité locale d'imposer des taxes foncières, compensations ou tarifications afin de rencontrer les dépenses prévues pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au Conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 263, paragraphe 4 de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire permet d'adopter un règlement permettant le paiement des taxes foncières en plusieurs versements;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion concernant le présent règlement a été dûment donné à une séance du conseil tenue le 7 novembre 2011 à la salle du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE le règlement # 2012-01-315 soit adopté.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-01-06

9. Résolution pour appel d'offres du projet d'alimentation et traitement de l'eau potable

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis pour le projet d'alimentation et de traitement de l'eau potable au centre du village seront terminés en février 2012;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut aller de l'avant avec le projet;

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution #2010-03-643 mandatant Roche Itée à faire les plans à 100% incluait l'appel d'offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage autorise la firme Roche Itée à continuer son mandat et demander des soumissions pour le projet d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-01-07

9A. Résolution pour la demande de Certificat d'autorisation au MDDEP

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage désire réaliser la construction d'un nouveau système d'alimentation et de distribution de l'eau potable pour le secteur central de la Municipalité ce qui inclut la mise en place de conduites d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation doit être obtenue auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parc conformément aux articles 31, 32 et 22 (si requis) de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) avant le début des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de demande d'autorisation ainsi que les documents techniques qui l'accompagnent doivent être signés par un ingénieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage habilite la firme Roche Itée, Groupe-conseil, à préparer et à présenter, en son nom, la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage atteste que le projet ci-haut mentionné ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation accordée;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage s'engage à utiliser et entretenir son système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par le manufacturier ou l'ingénieur mandaté;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage s'engage à former ou à embaucher un opérateur qualifié;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-01-08

10. Résolution pour les besoins d'une firme comptable dans le dossier de l'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité poursuit une démarche avec la Commission municipale sur le dossier d'achat d'eau potable avec la Ville de Rivière-du-Loup pour desservir le Parc de l'Amitié;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aura besoin d'une firme comptable pour faire une contre expertise des données proposées par la Ville de Rivière-du-Loup tel que demandé par l'avocat Me Moreau représentant la municipalité dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil demande à la directrice générale, madame Annie Lemieux de mandater une firme comptable qui offre ce genre d'expertise;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

11. Résolution pour la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ

2012-01-09

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

12. Corporation portageoise – dépôt des lettres d'appui

La directrice générale dépose au conseil municipal les lettres d'appui qui ont été reçues au bureau municipal le 22 décembre par le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur. Lettre données par la Corporation portageoise sur le projet d'eau potable.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

13. Programme d'économie d'eau potable

Le maire explique que d'ici le 1^{er} avril les municipalités doivent produire un état de la situation et un plan d'action, incluant une liste de proposition de mesures d'économie d'eau, et d'adopter une réglementation sur l'eau potable. Donc les municipalités du Québec doivent faire ce rapport au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. **Rapport des activités du conseil d'administration de la Régie KamLoup**
Le conseiller, monsieur Michel Goulet fait état de la dernière rencontre du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie KamLoup

2012-01-10

15. **Résolution pour un représentant de la Kamloup en l'absence de M. Goulet**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Goulet est le représentant en incendie de la municipalité sur le CA de la Régie Kamloup;

CONSIDÉRANT QUE M. Goulet sera absent en février et en mars 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser;

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur à siéger sur le CA de la Kamloup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

16. **Rapport de la firme Ruralys**
La firme Ruralys a déposé son rapport sur la caractérisation et évaluation des paysages de Notre-Dame-du-Portage. Le CCU et le conseil vont en prendre connaissance et il sera par la suite déposé au conseil.

17. **Calendrier du CCU**
La directrice générale explique que les dates du CCU pour l'année 2012 seront inscrites dans le journal Info-Portage pour aider les gens à savoir quand ils doivent déposer leur demande de permis pour PIIA et dérogation mineure.

LOISIRS ET CULTURE

18. **Rapport du mois de décembre en loisirs**
Un état du rapport du coordonnateur aux loisirs, Keven Lagacé concernant ses tâches et activités du mois de décembre a été donné.

19. **Fin de semaine sportive**
La fin de semaine Plaisirs d'hiver sera du 3 au 5 février prochain l'horaire sera dans l'Info-Portage.

20. **Bibliothèque – compte rendu du projet**
Les architectes vont déposer à la Municipalité vers la fin janvier les plans préliminaires pour que la Municipalité dépose en février au ministère de la Culture et de la Condition féminine une demande de subvention.

CORRESPONDANCE

21. **Député Jean D'Amour**
Correspondance de monsieur Jean D'Amour invitant les conseils municipaux de la MRC le 21 janvier prochain à son bureau.

22. **Député François Lapointe**
Invitation de monsieur François Lapointe le 18 janvier prochain à St-Alexandre invitant les conseils municipaux de son comté pour discuter.

23. **Pro Algue Marine**
Le conseil ne donne pas suite à la correspondance.

2012-01-11 **24. Demande de l'Envol des aînés**
Il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller monsieur Vincent More :

QUE la Municipalité verse 250\$ à l'Envol des aînés pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2012-01-12 **25. Approbation des autorisations de dépenses**
Il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE toutes les demandes d'autorisation des dépenses présentées dans le tableau intitulé «Demandes d'autorisation des dépenses – janvier 2012» et totalisant un montant de 39 135.13\$ soient acceptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-01-13 **26. Approbation des comptes à payer**
Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE tous les comptes et salaires mentionnés dans la liste du mois de décembre 2011 soient approuvés et payés et que le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur, et la directrice générale, madame Annie Lemieux, soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 158 128.89\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

27. Période de questions
Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal.

28. Levée de l'assemblée
Sur la proposition du conseiller, monsieur Réjean Beaulieu la séance est levée à 20h55.

Le maire

La directrice générale

Louis Vadeboncoeur

Annie Lemieux, g.m.a.